

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 886

présenté par

Mme Rabault, M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Battistel et les membres du
groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'une expérimentation doit être conçue comme temporaire et ne pas conduire à des choix définitifs avant d'avoir pu être évaluée, il apparaît contradictoire avec la préservation d'une telle latitude de proposer « le transfert aux chambres régionales (...) de personnels employés par d'autres établissements du réseau de leur circonscription. »